

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE BOT-MAKAK

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

STRUCTURE INTERNE DE GESTION  
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

CENTER REGION

\*\*\*\*\*

NYONG AND KELLE DIVISION

\*\*\*\*\*

BOT-MAKAK COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIAT

\*\*\*\*\*

INTERNAL STRUCTURE FOR  
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF  
PUBLIC PROCUREMENT

\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUE

----- 1 /C/C-BOT-MAKAK/SG DU 24 MARS 2025 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION D'ENTREPRISE N°001/DCE/C-BOT MAKAK/CIPM/SIGAM/2025 DU 21 FEVRIER 2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE 01050-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA1 DU 19 FEVRIER 2025 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE (L=450 ML) ET L'AMENAGEMENT DES VRD DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

(FINANCEMENT : FEICOM – COMMUNE DE BOT-MAKAK, EXERCICE 2025)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT MAKAK COMMUNIQUE :

----- 5 /DM/C-BOT-MAKAK/SG DU 24 MARS 2025, l'Entreprise ci-après a été retenue pour la réalisation du projet :

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant (TTC) FCFA	Délai d'exécution
Construction d'une clôture (L=450 ML) et l'aménagement des VRD de l'hôtel de ville de Bot-Makak	<b>ETS BETTER BUILDING</b> Tél : 690 35 64 52	111 174 390	Cinq (05) mois

Le Directeur de l'Entreprise attributaire ci-dessus est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service Technique de l'Aménagement et du Développement Local de la Mairie de Bot-Makak, pour recevoir notification de la Décision Municipale d'attribution et pour l'établissement du Marché y afférent.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu d'attribution de mainlevée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, lesquels sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il ait lieu à réclamation.

24 MARS 2025  
Fait à BOT MAKAK, le  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK  
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS :

- FEICOM – CENTRE ;
- ARMP-CENTRE POUR PUBLICATION ;
- DD / MINMAP / NK ;
- DD / MINTP / NK ;
- SG / CBM ;
- CHEF - STADL (Chef Service Marché) / CBM ;
- ENTREPRISE ;
- DOSSIER ;
- AFFICHAGE ;
- ARCHIVES.

